

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°37-2020-02009

INDRE-ET-LOIRE

PUBLIÉ LE 18 FÉVRIER 2020

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-02-10-005 - Avis cdac 10 février 2020 Amboise Bléré Ste Maure de Touraine (1 page) Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2020-02-10-005

Avis cdac 10 février 2020 Amboise Bléré Ste Maure de Touraine

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE LA COORDINATION DES SERVICES DE L'ÉTAT

Réunie le 10 février 2020 à 15h30, la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire a émis un **avis favorable** à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présenté par la SAS LA MONTGOLFIÈRE, représentée par M Jean-Luc ROCHE, en vue de la création d'un espace saisonnier E. LECLERC de 540 m² de surface de vente en lieu et place du centre auto FIRST STOP situé dans l'ensemble commercial sis 208 Avenue Léonard de Vinci à AMBOISE.

Signature M. le Sous-Préfet de LOCHES, Philippe FRANÇOIS, président de la commission.

Réunie le 10 février 2020 à 16h30, la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire a émis un **avis défavorable** à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présenté par la SAS LA MONTGOLFIÈRE, représentée par M Jean-Luc ROCHE, pour la création d'un drive « déporté » E.LECLERC comprenant 4 pistes, un auvent de 146,2 m² et une surface de stockage des commandes préparées de 350 m² dans un bâtiment existant non exploité, situé 15 rue du Commandant J-Y Cousteau à BLÉRÉ.

Signature M. le Sous-Préfet de LOCHES, Philippe FRANÇOIS, président de la commission.

Réunie le 10 février 2020 à 17h30, la commission départementale d'aménagement commercial d'Indre-et-Loire a émis un **avis favorable** à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale présenté par la SAS IMMALDI ET COMPAGNIE, représentée par M Olivier AUBERT, en vue de la création par transfert d'un supermarché à l'enseigne ALDI Marché, pour une surface de vente de 1 224,88 m², situé au croisement des RD 760 et 910, route de Nouâtre à SAINTE-MAURE-DE-TOURAINE.

Signature M. le Sous-Préfet de LOCHES, Philippe FRANÇOIS, président de la commission.